Nous soussignés Només Comissaires pour examiner quatre observations envoyées par Monsieur Chartener Chirurgien ayde Major de L'hopital de Lile en flandre.

La 1.re observation est sur une hernie Crurale avec pourriture a l'intestin et guerie sans fistule. La 2.e est sur une fistule survenüe a la suitte du traitement d'une autre hernie Crurale dans laquelle l'intestin etoit aussi trouvé sphacelé. Il suintoit continuellement de cette fistule dit L'auteur quentité de Matiere Chileuse qui avoit reduit la Malade dans un amaigrissement et une foiblesse Extreme.

Quoy que la Cure de la hernie qui fait le sujet de la premiere observation ne soit pas rare et que L'academie en ait beaucoup d'exemples, elle n'a pas moins exigé de la part de L'auteur, de grandes attentions, des pansements variés, et une Theorie lumineuse pour saisir avec justesse les indications qui se sont

ARC 14 d 3 n°2

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

presentées dans le Cours du traitement de Cette Maladie.

La seconde observation, n'a pas moins exigé de sagacité de la part de Mr Chastenet pour traiter et guerir une fistule qui par la quantité de matiere chileuse qui sortoit de se ulcere avoit jetté la Malade dans un marasme presque consommé, qui l'auroit bien tôt conduitte au Tombeau.

La 3e et la 4e observations sont sur deux hidroceles. L'auteur guidé par la pratique de Monsieur planque Chirurgien Major du même hopital, aprés avoir evacué les eaux par la ponction, injecta a la faveur de la Canule trois gros d'esprit de vin rectifié sans que ses Malades ayent senti presque de douleur, et par la suite ont été radicalement gueris. Mr Chastenet ajoute que ce remede quoy qu'estimulant n'ocasionne presque pas d'accidents et que quand il en est survenu quelqu'uns, il les a toujours vû disparoître aisement par l'usage des Cataplasmes anodins.

La pratique d'injécter de l'esprit de vin rectifié dans les hidrocelles pour en procurer la querison radicale n'est pas nouvelle. On lit dans le traité des operations de Mr. Sharp qu'ayant ouy dire que ce remede avoit reussi ad autres, il en injecta vne once dans vn hidrocelle qui atira des accidents qui mirent le malade en danger: mais quils ce terminerent par deux abcés a la partie anterieure du scrotum. Il les ouvrit et la maladie querit radicalement. On voit par ce detail que ce remede n'est ny de l'invention de Mr. Sharp ni de Monsieur planque.

On la trouve dans Mr. Sharp quil n'estoy a ce remede que parce que les operations quil avoit tenté pour la cure radicale des hidrocelles, soit quil les eu faites avec l'instrument tranchant ou avec le caustique il etoit survenu des accidents qui avoit mis egalement les malades en danger de perdre la vie.

Mais d'ou vient donc que ce remede n'a pas

Reussi entre les Mains de Monsieur Sharp
et quil a eu du succès entre celles de Mrs
planque et Chastener ? Il y a lieu de croire
que cest parce que Mr Sharp en a injecté
une trop grande quantité. ainsi on a
beaucoup d'obligation a Messieurs planque
et Chastener d'avoir apretié ce Remede au
point de ne pas causer des accidents capables
de rebuter tous ceux qui ont lû ou qui
pourroient lire Mr Sharp.

Nous croyons neammoins que cette
Methode ne convient pas dans tous les cas
hidrocelles et quelle seroit funeste dans ceux
ou le testicule se trouve presque
carcinomateux, les cordons des vaisseaux
spermatiques tumefiés ou variqueux
de Même qu'a ceux qui succedent a la
verole ou a des chaudepissés tombées dans
les bourses : Dans les premiers cas elle
agraveroit le mal, et dans le second
elle infecteroit la Masse du sang.
Les observations de Sr Mr Martin

Notre Confrere qui ont été examinées dans un Comité pour etre lües a la Rentrée de L'academie sont une preuve de ce que Nous avançons. Il raporte dans ces observations avoir gueri plusieurs Hidrocelles sans operation en Enlevant la Cause par les frictions Mercurielles : ainsi Nous Croyons quil est Necessaire de bien distinguer les Cas ou l'injection de L'esprit de vin peut Convenir.

Les observations ✝ de Mr. Chasteau Nous ont paru fort Interessantes et Merites d'être inserrées dans les Memoires de L'academie.

Laffitte — Maurais

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

d'un mêlange confus de matieres purulentes, d'excrémens, d'inteſtin pourri, & de membranes gangrénées. Le déſordre que la pourriture avoit occaſionné, étoit tel qu'on ne put diſtinguer ni le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques ni le teſticule; en enlevant les parties gangrénées qui les couvroient. M. Cookeſley nettoya l'ulcère de toutes les ordures qui y reſtoient, en le lavant avec une fomentation convenable, & le panſa avec les remédes indiqués. Ces panſemens furent continués deux fois par jour. Les parties mortifiées qui reſtoient ſe détacherent, la playe commença à ſe mondifier & à paroître belle; quoique les matieres qui auroient dû ſortir par le fondement, s'évacuaſſent par ce nouveau paſſage. Pour tâcher de rappeller leur cours par les voies ordinaires, M. Cookeſley fit donner des lavemens : ils entraînerent des matieres endurcies qui ſéjournoient depuis long-tems dans le *rectum*; & en continuant pendant quelque-tems ces remédes, on s'apperçut que la décharge qui ſe faiſoit par l'ulcère, diminuoit de jour en jour, & que le malade rendoit ſouvent des matieres par les voies naturelles. La nature reprit inſenſiblement ſes fonctions & l'ulcère ſe cicatriſa ſolidement.

XIV. Obs. par M. Chastanet, Chirurgien Ayde-Major de l'Hôpital Militaire de Lille.

Une femme de cinquante-cinq ans ſe plaignit de douleurs vives dans les entrailles, accompagnées de nauſées; c'étoient les ſymptômes d'une hernie crurale dont la tumeur avoit peu d'élévation. L'effet de quelques ſaignées & de l'application des cataplaſmes émolliens, n'ayant point répondu à l'impatience de la malade, elle fit appeller une femme, Penſionnaire de la ville de Lille pour l'application des brayers : elle en mit un; les douleurs augmenterent. La malade qui n'avoit eu que des nauſées, vomit bien-tôt les matieres ſtercorales. Malgré ces accidens le bandage fut continué juſqu'au huitiéme jour, qu'il fut ôté de l'avis d'un Médecin à qui la conduite de cette maladie fut confiée. Il ne négligea aucun des ſecours qui pouvoient dépendre de lui. Les lavemens qu'il ordonna firent rendre des excrémens; il preſcrivit des

des potions huileuſes & calmantes ; il ne penſa point à la Médecine efficace ; il ne ſentit point apparemment la néceſſité de l'opération. La tumeur, que l'impreſſion du bandage avoit déprimée, s'étoit relevée ; les vomiſſemens ceſſerent le quatorziéme jour, & le dix-ſeptiéme les tégumens furent attaqués de gangréne. M. Chaſtanet fut appellé le lendemain. La malade avoit le pouls concentré, & la tumeur dont la circonférence étoit dure & douloureuſe avoit de la moleſſe dans ſon centre ; on y ſentoit une fluctuation bien marquée. L'ouverture de cette tumeur donna iſſue à une grande quantité de matieres putrides & bilieuſes ; l'inteſtin ſphacelé avoit contracté de fortes adhérences avec le ligament de Fallope. La malade dormit après le panſement, les tranchées ſe calmerent, le pouls ſe ranima, & la nuit elle eut une ſelle naturelle. Le lendemain l'appareil étoit rempli de matieres fécales ; & depuis ce tems juſqu'au cinquiéme jour, le dégorgement du canal inteſtinal étant fait, il ne coula rien d'extraordinaire par la playe, & la malade n'eut aucune envie d'aller à la ſelle. Le ſixiéme elle eut un accès de fiévre avec quelques tranchées : cela ſe termina par une évacuation de bile par la playe. Cette diarrhée continua juſqu'au dix. La nuit du onze fut orageuſe : cependant les eſcarres gangréneuſes ſe détacherent ; la playe devenue vermeille ne laiſſoit paſſer qu'une petite quantité de matieres ſtercorales. Des tranchées continuelles inquiétoient néanmoins la malade. Une ſelle copieuſe qu'elle fit le vingt-cinquiéme jour, & un lavement émollient ne la ſoulagerent point. Le vingt-ſept une potion huileuſe & calmante, & un lavement, procurerent la ſortie d'une grande quantité de matieres dures qui dans leur paſſage ont déchiré la portion d'inteſtin qui commençoit à ſe cicatriſer. La playe fut de nouveau pénétrée de matieres bilieuſes. Pour les entraîner dans la continuité du canal inteſtinal, M. Chaſtanet ordonna une pinte de petit lait clarifié & édulcoré avec deux onces de ſyrop de violettes. Ce remede procura ſept ou huit ſelles bi-

lieuſes très-fétides ; elles firent ceſſer les tranchées & procurerent un ſommeil paiſible à la malade. Le lendemain vingt-huit elle alla naturellement à la ſelle. Il parut encore un peu de bile dans la playe. Le vingt-neuviéme jour quelques verres de petit lait édulcoré firent faire trois ſelles. Depuis ce tems on ne vit plus rien dans la playe qu'une ſuppuration louable qui amena une bonne cicatrice : elle fut parfaite vers le cinquantiéme jour.

M. Chaſtanet qui avoit fait obſerver pendant le cours de cette maladie une diéte des plus ſéveres, voulut diriger le régime après la guériſon. Il augmenta la nourriture par degrés. La convaleſcente ayant trompé ſa prudence ; elle ſouffrit pendant deux jours des douleurs dans les entrailles. Quelques lavemens & un peu de manne priſe par la bouche, calmerent cet accident. Pour le prévenir par la ſuite, on entretient la liberté du ventre ; la malade qui continue de jouir d'une bonne ſanté, mange très-ſouvent, le ſoir en ſe couchant, une demie once de manne ; & elle prend par deſſus une cueillerée d'huile d'amandes douces ; cela lui donne ordinairement deux ſelles le lendemain dans la matinée. Cette cure fait honneur aux lumieres & aux ſoins de M. Chaſtanet : une obſervation auſſi-bien détaillée dans toutes ſes circonſtances eſt très-inſtructive ; elle nous indique particulierement l'utilité des minoratifs pour procurer de bonne heure le dégorgement du canal inteſtinal, afin d'éviter les déchiremens que ce dégorgement produit, lorſqu'il eſt trop tardif, ſur la playe dont la conſolidation eſt commencée & a déja fait quelques progrès. On auroit, je penſe, beaucoup gagné de tems à faire le ſept ou le huitiéme jour, ce qu'on a été obligé de faire le vingt-ſeptiéme ; l'obſervation nous apprend que l'indication de purger étoit dès-lors ſuffiſamment marquée. Le cas que nous allons rapporter, n'a pas eu un ſuccès auſſi heureux que le précédent, par l'indiſcrétion dans le régime après la conſolidation de la playe.